

## **Dispositifs-Mesures-Outils COVID19**

### **LES COLLECTIVITÉS**

#### **\* DISPOSITIF PARCOURS SUD SMART TERRITOIRES À DESTINATION DES INTERCOMMUNALITÉS**

La Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur lance à destination des intercommunalités le dispositif Parcours SUD Smart Territoires. Il vise à accélérer l'émergence et la mise en œuvre de projets mobilisant le numérique au service d'enjeux territoriaux tout en facilitant la mutualisation d'informations.

Les communautés de communes, communautés d'agglomération et métropoles peuvent candidater à l'appel à manifestation d'intérêt ouvert jusqu'au 3 juin 2020.

[www.maregionsud.fr/smart-territoires](http://www.maregionsud.fr/smart-territoires)

Le dispositif est structuré autour de 4 volets :

1. Sensibiliser aux enjeux et capitaliser, mutualiser les expériences et les bonnes pratiques : démarche d'animation des acteurs et de partage d'informations
2. Faciliter l'émergence de projets structurants : appui en ingénierie aux équipes locales
3. Accélérer la mise en œuvre de projets exemplaires en matière de transition énergétique et écologique : attribution de financements régionaux
4. Mettre en valeur des projets exemplaires : attribution à leurs porteurs d'un label SUD Smart Territoires

Le service Smart Région est joignable pour l'obtention de toute information complémentaire en adressant un courrier électronique à [smart-territoires@maregionsud.fr](mailto:smart-territoires@maregionsud.fr)

Lien vers l'enquête : [https://www.dataregionsud.fr/wp-content/uploads/2020/04/Rapport\\_enqueteEPCI\\_20200327\\_VF.pdf](https://www.dataregionsud.fr/wp-content/uploads/2020/04/Rapport_enqueteEPCI_20200327_VF.pdf)

#### **\* LEVÉE DE LA CLAUSE DE SERVICE FAIT**

La crise sanitaire a obligé l'interruption de toutes les actions des intervenants en éducation artistique et culture et l'annulation de tous les spectacles

La question se pose aux collectivités de pouvoir rémunérer les intervenants pour des prestations annulées et pour celles ayant acheté des spectacles de pouvoir honorer financièrement les compagnies pour leurs manifestations qui n'ont pu avoir lieu.

La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, promulguée le 23 mars, ouvre cette possibilité en levant ce qu'on appelle "la clause du service fait" (ou "service rendu"). Une mesure qui permet d'honorer des contrats même s'ils n'ont pu être effectués.

Sous réserve de précisions propres à une circulaire ou un règlement d'application à venir, vous pouvez vous référer à l'ordonnance 2020-319 d'application de la loi, signée le 25 mars et parue au Journal officiel le 26 mars, article 6, alinéa 3 : « Lorsque l'annulation d'un bon de commande ou la résiliation du marché par l'acheteur est la conséquence des mesures prises par les autorités administratives compétentes dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le titulaire peut être indemnisé, par l'acheteur, des dépenses engagées lorsqu'elles sont directement imputables à l'exécution d'un bon de commande annulé ou d'un marché résilié. »

Source : <https://www.fncc.fr/blog/levee-de-la-clause-du-service-fait-pour-les-collectivites-locales-quel-impact-pour-leac-et-les-spectacles-annules/>

## \* MARCHÉS PUBLICS / PAS DE PÉNALITÉS DE RETARD

La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retard ne seront pas appliquées.

Source : <https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=Coronavirus-MINEFI-10032020#>

## \* PLATEFORME D'ÉCHANGE SUR LE COVID-19 DU COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS

Le Comité européen des Régions en tant qu'interface entre l'Union européenne et ses gouvernements locaux et régionaux a lancé une plateforme web d'échange avec des témoignages d'élus locaux et régionaux sur la manière dont ils gèrent les crises sanitaire et économique dues au Covid-19 et un point de contact entre des élus locaux de différents Etats membres de l'Union européenne par email

[covid19@cor.europa.eu](mailto:covid19@cor.europa.eu)

Des bulletins d'information sur les législations actuelles de l'Union européenne dans ce domaine sont aussi disponibles. [Lien vers la plateforme](#)

## \* OUTILS D'INFORMATION ET DE CONSEIL

### Informations et actualités

<http://m.infos.banquedesterritoires.fr/>

<http://www.courrierdesmaires.fr/#>

<https://www.acteurspublics.fr>

Textes réglementaires et informations concernant spécifiquement les collectivités territoriales pendant la crise <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/covid19>

Les dossiers juridiques de lagazettedescommunes :

<https://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/covid-19-un-cadre-juridique-dexception-pour-les-collectivites/>

Dispositions financières, budgétaires et fiscales

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/collectivites-territoriales-dispositions-financieres-budgetaires-et-fiscales>

Les ressources du CNFPT <http://www.cnfpt.fr/sinformer/covid-19-accompagner-collectivites-leurs-agents/national>

### Pour le secteur culturel

Culture et Départements <http://www.culturedepartements.org/>

Fédération nationale des associations de Directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales <http://fnadac.fr/>

### Sites internet des associations de collectivités

Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités

<https://www.amf.asso.fr/m/theme/covid-19.php>

Régions de France <http://regions-france.org/>

L'assemblée des Départements de France <http://www.departements.fr/>

L'assemblée des Communautés de France <https://www.adcf.org/>

L'association nationale des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays <https://anpp.fr/category/actualites/>

## **Déconfinement : ressources et outils en ligne**

<https://www.lagazettedescommunes.com/677627/deconfinement-des-ressources-et-des-outils-en-ligne/>

<https://www.economie.gouv.fr/mesures-accompagner-reprise-activites-agents-publics-services-publics>

[Décret n° 2020-545 du 11 mai 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Le Cercle des Acteurs Territoriaux présente 10 pistes d'action pour tirer les leçons de la crise sanitaire : [http://regions-france.org/wp-content/uploads/2020/05/Livre\\_blan\\_c\\_Ensemble\\_autrement.pdf](http://regions-france.org/wp-content/uploads/2020/05/Livre_blan_c_Ensemble_autrement.pdf)